



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal Mardi 20 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mardi 13 février 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul

Conseillers en exercice : 29

PRÉSENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella, M. FAUVEAUX Sébastien, M. BASTIEN Guillaume, MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain

EXCUSÉS : MME MARTIN Christelle par pouvoir à M. FAUVEAUX Sébastien, MME WASSON Laurence par pouvoir à M. FONTAINE Jean-Paul, MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. DANCOINE Thierry, M. NOIRET Patrick par pouvoir à M. ZEBBAR Kamel, MME NOIRET Christiane par pouvoir à MME MAES Françoise, M. POPEK Joël par pouvoir à M. PIESSET Arnaud, MME DECOUT Sabine par pouvoir à MME DEVIGNE Stella, MME MARTINACHE Sonia par pouvoir à M. LACAILLE René

ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël

Secrétaire de séance : KOSMALSKI Emilie

OBJET : 2024-1-02

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux structures subventionnées par la Commune de transmettre un bilan financier. Il informe les membres du Conseil que chacune d'entre elles sera contactée afin d'obtenir ce bilan avant juin 2024.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que le versement ne sera effectué aux associations que sur présentation de leur bilan, après analyse de celui-ci par la Commune et avis de la commission d'attribution des subventions aux associations.

Vu la demande du Comité d'Initiative-Culture et Tradition ;

Vu l'avis de la commission d'attribution des subventions aux associations ;

Monsieur le Maire propose l'attribution des Subventions aux Associations pour l'année 2024 comme suit :

Comité d'Initiative-Culture et Tradition subvention exceptionnelle	1 200 €
TOTAL	1 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire ;

DÉCIDE le versement pour l'année 2024 de la subvention annuelle à l'association précitée ;

DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2024.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 23 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle est un vote par pouvoir de FAUVEAUX Sébastien, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence est un vote par pouvoir de FONTAINE Jean-Paul, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de DANCOINE Thierry, M. JENDRASZEK Michel, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick est un vote par pouvoir de ZEBBAR Kamel, MME NOIRET Christiane est un vote par pouvoir de MAES Françoise, M. POPEK Joël est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, M. PIOTROWSKI Georges, M. FAUVEAUX Sébastien, M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia est un vote par pouvoir de LACAILLE René

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 3 exclus

N'ont pas pris part au vote : 1

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

M. Fontaine Jean-Paul